

La fortification de campagne

Autor(en): **Fricker, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **99 (1954)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La fortification de campagne

(Quelques indications utiles.)

Trois points nous semblent importants pour fixer l'échelle de ce que nous voulons désigner par « organisation et renforcement du terrain ».

1. Nous voulons nous défendre. Nous admettons de ce fait la *supériorité de moyens de l'adversaire*. En effet, si nous avions la supériorité, nous n'aurions pas recours à cette forme de combat.
2. Lorsque nous parlons de défense, nous savons que notre tâche consiste à exister et durer, ce qui revient à dire que l'issue de la bataille ne doit pas conduire à notre *propre anéantissement*.
3. Nous savons que la défensive est une forme de combat qui ne conduit pas à l'anéantissement de l'adversaire mais que le défenseur, *en résistant*, affaiblit l'ennemi.

Nous serons donc en état d'infériorité matérielle au point déterminant. Ce sera précisément en ce point qu'il nous faudra alors concentrer nos efforts pour éviter notre anéantissement et en même temps affaiblir l'adversaire ; il nous faudra tenir et résister longtemps, c'est-à-dire survivre. Alors que nous combattrons pour *survivre*, il pourra se produire des modifications dans l'évolution du conflit armé, modifications qui pourront entraîner des répercussions favorables à un défenseur tenace et lui offrir une chance de succès. L'échéance dépendra de la manière dont nous repousserons la première attaque et celles qui la suivront. Si nous réussissons, nos chances de survivre augmenteront. L'un des *moyens* jouant un rôle décisif dans la *conduite du combat défensif* est certainement l'organisation et le renforcement du terrain.

Ce moyen de combat ne sera appliqué avec efficacité par le chef que si, pour l'engager, il tient compte de deux faits essentiels, à savoir que :

1. ce moyen dépend du *facteur temps* dans l'appréciation de la situation, et
2. il dépend de la *main-d'œuvre*, qualifiée ou non, de l'*outillage*, voire des machines à disposition.

Il est évident que la partie technique du renforcement et de l'organisation du terrain devra s'insérer complètement dans un plan tactique univoque et convaincant. Ce qui n'est pas encore évident, c'est que cette partie technique ne représente pas un domaine compliqué ou présupposant des connaissances spéciales approfondies. Cette composante technique sera cependant souvent déterminante lorsque nous tendrons à engager la troupe et les armes d'une façon efficace, tout en tâchant de les soustraire à l'effet destructif des armes adverses. Un engagement rationnel et efficace du moyen de combat que l'auteur réputera « renforcement et organisation du terrain pour la conduite d'un combat défensif couronné de succès », est, de même que l'engagement de tout autre moyen de combat, une question de froide appréciation des possibilités techniques, des limites de ce que l'on peut raisonnablement escompter et de l'évaluation du temps et du matériel nécessaires. Il conviendra d'observer ici un certain nombre de principes, comme pour l'engagement des hommes et des armes, afin d'arriver au succès.

Le renforcement du terrain est avant tout la conséquence d'un choix entre « *le terrain le plus favorable au défenseur* », la puissance de nos propres armes sur ce terrain, *l'affaiblissement escompté de la puissance des armes ennemies* grâce à une habile exploitation de ce terrain, notre propre capacité de mouvements dans ce terrain, et les efforts tendant à empêcher les mouvements éventuels de l'ennemi. Ainsi, le renforcement du terrain contribue à satisfaire aux *exigences* suivantes : *augmentation de l'effet de nos propres armes* (ici sont incluses les possibilités d'observation), *affaiblissement de la puissance des armes ennemies* (donc également des possibilités d'observation de l'adversaire), *création de propres possibilités de mouvement* et *empêchement d'approches et d'installations ennemies*. Mais le fait que le choix du terrain favorable au défenseur, si judicieux soit-il, ne le libère pas du souci que donne la supériorité ennemie en hommes et en matériel, le fait que l'adversaire choisit le lieu et l'heure de l'attaque, ne doivent pas nous induire d'autre part à installer notre terrain là seulement où ce renforcement nous semble être d'une importance particulière, car par là nous trahirions notre appréciation personnelle du terrain et partant, également son occupation par nos troupes. Les constructions n'échappent pas aux observations photographiques aériennes ennemies, qui ont pour but une analyse comparative des prises de vues effectuées automatiquement à intervalles réguliers. Nous sommes donc contraints d'étendre le renforcement et l'installation de notre terrain sur toute l'étendue de la zone de défense.

L'ampleur de ce programme de construction et d'installation

oblige avant tout à établir les mesures primaires les plus urgentes. Celles-ci sont fonction de la *forme de combat choisie* et du *terrain*. Par conséquent, elles sont déterminées par le commandant. D'autre part, elles dépendent du temps dont nous disposons. Il est donc clair que les commandants doivent être conscients de ce qui peut être accompli dans un temps donné et avec des moyens délimités ; savoir ce qu'il importe de faire *immédiatement* et ce qui peut être remis à plus tard est pour le moins aussi important que la décision elle-même. Une décision sage et probante s'affirme non seulement par sa qualité tactique et par la foi en sa justesse, mais également par les *possibilités techniques de temps et de moyens* qu'elle implique. J'aimerais tirer, de tout ce qui constitue le problème de renforcement du terrain, quelques informations relatives aux besoins en hommes, en temps et en matériel. Ces indications devront également démontrer que l'on peut obtenir sensiblement davantage que ce que l'on attend généralement en pareil cas, bien que, dans ce domaine de la technique comme dans d'autres, des limites s'imposent. Une condition sert de directive : les chantiers de constructions militaires reposent sur des notions d'efficacité très analogues à celles qui régissent les constructions civiles qui, elles, doivent avant tout être rentables et de qualité.

Supposons :

1. qu'un rgt. d'inf. renforcé ait pour mission de s'installer, sans être importuné par l'ennemi, dans un terrain qui paraît propice à la défense ;
2. qu'un bon plan de combat soit établi, et les limites des secteurs déterminées ;
3. qu'un fleuve ou une tranchée, soit devant, soit à l'intérieur de la zone de combat, tienne lieu d'obstacle naturel aux chars ;
4. que des forêts et un terrain accidenté offrent les avantages connus du camouflage et du couvert ;
5. que le terrain permette une installation en profondeur nécessaire à la conduite du combat ;
6. que certains moyens soient prévus en réserve pour une intervention dans le combat défensif.

Nous examinons tout d'abord quels moyens, c'est-à-dire main-d'œuvre, outillage, machines, matériel de barrage et d'obstacles, sont à disposition pour le renforcement et l'organisation du terrain.

A. *Main-d'œuvre*

Si nous basons nos calculs sur l'effectif réglementaire, nous pouvons admettre les chiffres suivants :

1. le rgt. d'inf. compte environ 400 sof. et 2800 sdts, au total 3200 hommes. 60 % entreraient en ligne de compte comme main-d'œuvre, soit 2000 hommes.
2. Le régiment dispose d'une cp. de sap., ce qui peut être aujourd'hui considéré comme courant, vu que l'organisation et l'équipement du bataillon de sap. de la div. ou de la br. mont. est telle que cette possibilité de subordination a déjà été prise en considération. Le rgt dispose donc d'une main-d'œuvre supplémentaire de 120 spécialistes.
3. Il y a également probabilité de subordination d'un ou deux dét. de constr. SC au rgt., ce qui augmenterait notre effectif en main-d'œuvre de 130, resp. 260 hommes.
4. La Cp. lourde, la IV^e du bat. sap. de la div. ou de la br. mont., est équipée entre autres en pelles mécaniques. Nous pouvons donc supposer qu'un ou deux de ces engins, correspondant respectivement à la capacité de 50 hommes environ, seraient mis à notre disposition. On obtient ainsi un effectif total se chiffrant comme suit :

2000 hommes du rgt. inf.
120 spécialistes cp. sap.
260 hommes des dét. SC construction
100 hommes représentés par deux
_____ pelles mécaniques.

Total en chiffres ronds : 2480 hommes de main-d'œuvre.

B. *Outillage et matériel de construction.*

Que faire de 2800 ouvriers, qualifiés ou non, sans outillage ? Si nous voulons construire avec succès, il nous faut équiper la main-d'œuvre en outils adéquats et appropriés. Seuls les sapeurs apportent leur propre matériel. Comment allons-nous procéder ?

L'organisation des *parcs du génie* et l'établissement de formations de parcs de génie donnent la possibilité de fournir le matériel et l'outillage nécessaires non seulement aux troupes du génie mais également aux troupes combattantes. Dans l'ensemble, le problème se présente comme suit : le matériel de génie, c'est-à-dire : outillage de tous genres, machines de construction, téléphériques, barraques, matériel de pont et de traversée de cours d'eau, est rassemblé dans les dépôts en temps de paix. Ces dépôts, selon le matériel qu'ils contiennent, sont

divisés en catégories et disposés de telle sorte qu'ils puissent, soit équiper des troupes frontières — il s'agit alors de *dépôts du génie* — soit équiper les troupes de plaine — il s'agit alors de *parcs de génie avancés*. Les grands dépôts dans la zone centrale, rassemblés en un *parc de génie d'armée*, comportent d'importantes réserves de matériel de génie. Les formations de parcs de génie, comprenant les soldats de la landwehr, du landsturm des troupes du génie ainsi que de dét. SC de parcs de génie, fournissent le personnel de gérance et de revision ainsi que les magasiniers.

Pour comprendre *comment* le matériel de génie parvient à notre régiment, en quantité suffisante et en temps voulu, il nous faut nous rappeler les raisons qui poussèrent le régiment à s'installer précisément dans ce lieu.

Le CA, qui a reçu la mission d'installer pour la défense un secteur déterminé de la position d'armée, attribue des secteurs aux unités d'armée selon des considérations tactiques. Les divisions, à leur tour, donnent les missions correspondantes aux régiments. Il s'agit donc en premier lieu de gagner les secteurs soit par des marches soit par transports motorisés. Ceci exige un certain temps selon les distances à parcourir. Ce temps est utilisé pour les reconnaissances à tous les échelons. Le déroulement dans le temps s'effectue donc de telle façon que le temps disponible pour les reconnaissances est égal à celui qui est nécessaire au déplacement. La troupe arrive ainsi à sa dernière étape dans un secteur déjà reconnu. Il est important de se représenter ce déroulement dans le temps, car il est évident alors que ce même laps de temps est suffisant pour prendre des mesures nécessaires à équiper la trp. en outils et à la ravitailler en matériel.

Le chef du Parc du Génie est l'un des plus étroits collaborateurs du chef du génie à l'Etat-major du CA. Celui-ci peut apprécier dans toute leur étendue les besoins en matériel découlant de la décision du cdt. CA requis pour remplir techniquement la mission. Il utilise le temps nécessaire à la donnée d'ordres, les déplacements et les reconnaissances pour régler les questions de dépôts de base et l'ouverture des crédits de matériel. Le commandant de rgt. est orienté sur le lieu et l'heure où il peut toucher le matériel et l'outillage nécessaire pour organiser défensivement le terrain, au moment même où sa trp. se prépare à s'installer dans son secteur soigneusement reconnu. Il sait que pour ses travaux il dispose de *lots de matériel du génie « A »* pour ses bataillons de fus. et car., et de *lots de mat. du génie « B »*

pour ses détachements SC constr. qui sont disponibles à une heure fixée dans un dépôt de matériel du génie déterminé, situé certainement à proximité.

Que signifie « lot de matériel du génie « A » pour bat. fus. » ? Pour exécuter des travaux de fortifications de campagne, il faut des *outils*, des *matériaux de construction* et du *matériel de camouflage*. Ces trois catégories constituent les éléments d'un tel lot qui se décompose lui-même en trois lots partiels « A₁ », « A₂ » et « A₃ ». Nous trouverons de ce fait dans le lot partiel « A₁ » *outillage* : des pioches, des pelles, des bêches, des brouettes, de plus des outils pour travailler le bois, tels que scies, haches, cognées, clameaux, tenailles, tarières ainsi que masses, pieds-de-biche, pals, gants de cuir pour les travaux avec le fil de fer barbelé, cisailles, chevillères, doubles-mètres, pulvérisateurs viti-coles pour le camouflage et manches de réserve pour pelles et pioches, etc.

Cette dotation est suffisante et adaptée par sa composition aux besoins d'un bat., compte tenu de l'effectif disponible.

Le lot partiel « A₂ » *matériel de construction*, comporte le matériel nécessaire pour la construction d'obstacles, d'emplacements d'armes, le revêtement des tranchées, à l'exclusion des bois de construction. Nous y trouvons donc des rouleaux de barbelés pour obstacles de toute nature, du fil de fer ordinaire pour obstacles de trébuchement ou constructions, des piquets métalliques et des chevalets, des clameaux, des sacs à sable, des rouleaux de carton bitumé pour l'étanchement des constructions, des clous et des agrafes.

Le lot partiel « A₃ » *matériel de camouflage* comprend entre autres le treillis métallique connu depuis les exercices de fortification de campagne en 1952 où il s'avéra si utile, ainsi que des bandes de jute pouvant être tressées dans ce treillis pour le camouflage.

Les lots de matériel du génie « B » permettent d'équiper en outillage un détachement de SC construction.

Nous voyons donc que notre rgt. peut compter sur un nombre d'outils et une quantité de matériel respectable qui permet certainement d'équiper les 2000 hommes affectés sur la base de nos calculs aux travaux techniques.

Je voudrais faire une remarque qui me paraît de toute importance : D'une part 2000 bons outils ainsi que 20 tonnes de matériaux de construction sont livrés et d'autre part 2000 hommes sont à disposition comme main-d'œuvre. Je suis persuadé que c'est à ce moment déjà que se décide si les travaux

que va entreprendre le rgt. seront couronnés de succès ou voués à l'échec. En effet, de quelle utilité sont des outils s'ils ne sont pas mis en œuvre par des hommes connaissant leur métier et placés sous une direction compétente ?

Je crois donc qu'il est du devoir de tout commandant de cp. et chef de section de connaître non seulement les hommes qui leur sont confiés au point de vue de leurs aptitudes purement militaires ou de leur connaissance des armes, mais aussi de savoir qui peut assumer la fonction de contremaître ou de chef d'équipe, qui peut être employé comme menuisier, charpentier, terrassier, ou simple manœuvre. Ainsi seulement il sera possible d'obtenir un bon rendement du travail et d'employer de façon sensée les outils à disposition. Je suppose que l'on est fixé sur la nature et le type d'ouvrage que l'on veut construire et qu'il est possible, de ce fait, de répartir l'outillage. Nous voyons donc que la question posée au début de ce paragraphe, à savoir s'il était possible de fournir l'outillage et le matériel nécessaires et comment s'effectueraient la distribution à la main-d'œuvre disponible au rgt. inf., a été résolue et que la solution esquissée est certainement satisfaisante. Les 2000 hommes et les dét. SC constr. sont équipés à l'aide des lots de mat. du génie, les sap. ont leur propre outillage, complété par une ou deux pelles chargeuses. De plus, nous trouvons certainement dans le secteur du rgt., particulièrement dans les localités, des scieries, des menuiseries et des forges. L'organisateur adroit saura mettre à profit ces installations qui lui permettront de tripler ou quadrupler le rendement de certains travaux comparé à leur exécution à ciel ouvert dans les forêts avec des moyens de fortune.

Nous disposons donc — passez-moi l'expression — d'une entreprise de construction productive. Alors que nous savons parfaitement comment disposer des excellentes et nombreuses armes et des combattants du rgt., nous avons certaines réticences à engager les moyens techniques avec la même assurance et la même minutie. Ceci est peut-être imputable à une certaine timidité à l'égard de la technique et à la crainte de l'inaccoutumé. Nous devons cependant nous rappeler que tout le domaine de la technique nous est au fond une chose coutumière ; le chemin à notre travail quotidien ne nous conduit-il pas souvent par des chantiers de construction ? Pourquoi craignons-nous d'appliquer ces choses familières à des fins militaires ? Notre rgt. inf. n'est-il pas comparable — dans sa situation — à une grande entreprise de construction ? Pourquoi ne pas aborder le problème de cette façon ? Il importe ici également

que la *direction* donne ses ordres et ses directives, qu'un *bureau d'étude* élabore les bases (calculs, plans) et prépare les instructions nécessaires à l'exécution, qu'un *bureau administratif* examine les demandes, passe les commandes, paye les factures, répond aux requêtes, et que chaque secteur, compartiment de terrain ou objet isolé, ait une *direction responsable des travaux*.

Si nous poursuivons notre comparaison avec une entreprise de construction, le rgt. inf. dispose d'une *main-d'œuvre pour terrassements*, qui comprend des contremaîtres (of., sof. et sdt du métier qui — les exercices de fortification de campagne de 1952 l'ont montré — sont en nombre suffisant, à condition que les chefs les connaissent !), des terrassiers qualifiés et des manœuvres équipés de pelles, pioches, bèches, brouettes et secondés par des pelles chargeuses, compresseurs et un outillage mécanisé de terrassement. Les *constructions en bois* sont dirigées par des contremaîtres charpentiers et menuisiers et exécutées par environ 300 hommes du métier et manœuvres, disposant également d'un nombre suffisant d'outils, et maintenant en service permanent trois scies à moteur, exploitant deux scieries, l'une réquisitionnée dans le secteur du rgt., l'autre à l'aide des moyens de la trp. (sap.) avec un matériel électrique complet. Pour ce qui est des *mines et de l'explosif*, 250 spécialistes env. sont disponibles parmi les sap. et les gren. Une *entreprise de transport rgt. inf.* X est à disposition pour effectuer les transports importants à l'aide de tracteurs, remorques, camions, chevaux et charrettes.

Appliquant le principe « the right man in the right place » le commandant rgt. dispose donc également dans le domaine technique d'une entreprise de construction productive, à savoir : *en personnel* : bureau d'étude, service administratif, directions des travaux, terrassiers, ouvriers sur bois, spécialistes des mines et explosifs, ainsi que manœuvres.

en matériel : outillage de toutes sortes, machines, explosifs, matériaux de construction et, pour les transports, camions, tracteurs et remorques, chevaux et charrettes.

S'il s'agissait, par exemple, de construire un groupe d'immeubles dont l'importance correspondrait aux nombreux travaux à effectuer dans le secteur du rgt. d'inf., on appliquerait certainement des principes et des méthodes de construction et de travail éprouvés, car... il s'agit du rendement de l'entreprise, soit de veiller à ne pas dépasser le devis ou le forfait du mandat, de respecter le délai convenu avec le maître de l'œuvre. Les travaux à exécuter dans le cadre du rgt. visant au renforcement et à l'organisation du terrain, ne sont-ils pas particulièrement liés au mandat et au délai

fixés par la mission reçue ? N'importe-t-il pas tout particulièrement, en raison des délais à observer, d'organiser et de construire de façon rationnelle ? Construire rationnellement et dans les délais implique la normalisation des éléments, la standardisation de la fabrication, le travail à la chaîne et l'établissement d'un *plan de travail*.

Il me semble utile de préciser ici ce que nous entendons par *grosses constructions* : ce sont celles dont l'exécution nécessite des méthodes de travail particulières, certains spécialistes, voire la mise en œuvre de machines.

petites constructions : c'est-à-dire celles qui peuvent être exécutées par de petites entreprises ne disposant pas de machines spéciales ni de spécialistes ;

ce qui peut être normalisé : dans le sens d'éléments préfabriqués, fabriqués en série et pouvant être distribués tant aux entreprises importantes (grandes constructions) qu'aux firmes plus petites afin de les décharger.

Les diverses constructions et installations, telles que fossés, revêtements, niches, abris, obstacles et mesures de camouflage sont connues depuis les exercices de fortification de campagne. Le règlement « Service du Génie pour toutes les armes » contient dans sa première partie une collection de dessins, descriptions et instructions qui donnent, en une représentation simple, d'excellentes indications, facilement accessibles, même au non-technicien. Je voudrais signaler que ce règlement n'est pas conçu comme une prescription stricte, mais bien comme un répertoire d'« offres pour constructions » dans lequel nous choisissons ce qui correspond le mieux à nos intentions, au terrain et au temps dont nous disposons. De plus, il permet de munir les directeurs de travaux et les contre-maîtres — possédant certaines notions techniques — des données qui leur sont nécessaires, à savoir : plan et coupes cotées des ouvrages, liste des matériaux et de l'outillage nécessaires pour l'exécution de chaque ouvrage avec une courte description du procédé de construction ou de mise en place.

En deux exemples, je voudrais répondre aux questions suivantes : que considère-t-on comme grosses ou petites constructions et qu'est-il possible de normaliser ?

- a) La forme de couvert que nous désignons par *niche*, (simple ou renforcée), et assurant un excellent couvert à quatre ou six hommes, est typiquement une *petite construction*. L'excavation s'effectue à la main, car la mise en œuvre d'une machine ne

serait pas rentable pour de si faibles cubes. Le cube de bois (rondins) est peu considérable : il s'élève à $1 \frac{1}{2} \text{ m}^3$ pour la niche simple et à env. 4 m^3 pour le type renforcé. La construction exige 60 à 100 heures de travail.

- b) Considérons maintenant un *abri* de plus grandes dimensions, par exemple muni de couchettes et offrant un couvert à huit à dix hommes.

L'excavation comporte ici 120 m^3 , elle est donc de six à dix fois supérieure à celle de la niche mentionnée précédemment. Le cube de bois s'élève à 10 m^3 environ. *600 heures de travail sont nécessaires.* Il s'agit donc d'une *grosse construction*.

- c) Admettons maintenant que six hommes soient chargés de construire la niche. Ils mettraient donc 60, respectivement 100 heures divisées par six, soit 10, *respectivement 15 heures* pour achever l'ouvrage.

Il existe toujours un certain rapport entre l'étendue d'une construction et le nombre d'ouvriers pouvant y travailler simultanément. Nous serons donc également limités dans l'engagement de la main-d'œuvre pour exécuter le gros abri. Admettons qu'il soit possible de placer douze hommes. Il faudrait à ceux-ci $600 : 12 = 50$ heures de travail, soit cinq à six journées de travail de 8 à 10 heures.

Supposons de plus que le bois pour le revêtement n'ait pas à être débité et travaillé sur place mais que les pièces de bois pour les deux ouvrages soient livrées, prêtes au montage. Dans les deux cas, le temps de construction se réduira d'une façon appréciable, soit de 30 % environ, et cela est essentiel. Il vaut donc la peine de normaliser et de standardiser. Si l'on pouvait disposer, de plus, d'une pelle chargeuse pour l'excavation du gros abri, il serait possible d'achever la construction en deux et demie à trois journées ou nuits au lieu de six.

On reconnaît donc déjà à ces deux exemples que l'emploi d'éléments normalisés permet non seulement de réduire le temps de construction, mais encore de simplifier le travail sur le chantier. En effet, pour exécuter les terrassements, le montage des pièces normalisées, le remblayage et le camouflages, il n'est pas nécessaire de disposer de spécialistes capables, par exemple, de débiter et d'assembler les cadres, mais seulement d'ouvriers non qualifiés. Il faut cependant en tenir compte au stade du projet et *le limiter aux quelques types de construction les plus adéquats* et ne pas chercher

à réaliser tous les types entrant en ligne de compte et figurant au catalogue, c'est-à-dire dans le règlement, lesquels seraient également appropriés.

Ce que nous venons de dire au sujet de la niche et de l'abri s'applique également à toutes les autres constructions ; nous retiendrons donc le principe du choix d'un nombre limité de types d'ouvrages. De ce fait les équipes nécessaires à la construction des pièces normalisées ainsi que les machines sont groupées par bat. ou par rgt. et sont mises en chantier selon les procédés du travail à la chaîne. Déjà avec la petite scierie militaire équipée de deux scies à moteur et comptant une demi-douzaine de charpentiers qui fabriquaient les éléments de construction nécessaires lors de l'exercice de fortification de campagne d'un rgt. inf., l'an dernier, il a été possible de fournir toutes les demi-heures les bois débités soit pour un abri complet, soit pour une niche renforcée. S'il avait été possible d'engager des sapeurs avec leur équipement électrique, cette fabrication eût été encore plus rapide. Je connais un exemple où un lot de boiserie complet pour une niche renforcée quittait le chantier de fabrication toutes les huit minutes. Une sect. de sapeurs avait préparé et installé l'emplacement de débitage en douze heures ; par contre, ensuite, « la chaîne » avait commencé à travailler. Il est indispensable de reconnaître ces points, car ils constituent l'un des fondements du succès dans ce domaine de la technique militaire.

Nous voyons par là que les bases nécessaires pour commencer les constructions sont données. Il importe maintenant d'établir le *plan ou programme de travail*. Le nouveau règlement déjà cité donne à ce sujet tous les renseignements nécessaires. Nous rappelons cependant que ce plan est dans tous les cas l'auxiliaire indispensable pour mener la construction à bonne fin. Du manque de programme naît la confusion, le gaspillage du matériel ainsi que des outils, d'une part, et le manque des mêmes outils et du même matériel, de l'autre. C'est également à l'aide du programme de travail soigneusement établi, seulement, qu'un travail sérieux et économique peut être accompli dans ses détails avec un rendement optimum. La valeur d'un travail coordonné en un programme acquiert sa pleine signification, si l'on songe qu'il importe aussi pendant la période de construction de compléter l'instruction du combattant.

Ceci n'est pas nouveau pour l'entrepreneur civil. Le chef doit cependant comprendre cette nécessité d'établir un plan de travail et faire sienne cette méthode. Le programme de travail sert de base pour la répartition des outils, la préparation et la distribution

du matériel et toute disposition à longue échéance. Les éléments nécessaires pour établir ce programme sont :

- l'intention du commandant quant à la façon de conduire le combat.
- l'urgence des divers travaux à effectuer.
- les données sur le temps exigé pour chaque construction.
- les délais fixés pour la mise en place du système de défense.

Remarquons finalement que l'établissement d'un plan de travail se justifie à tous les échelons.

Major R. FRICKER

Information

Société suisse des Officiers

RÈGLEMENT POUR LA 4^e COURSE D'ORIENTATION DE NUIT DU 20 AU 21 NOVEMBRE 1954, A ZURICH

1. But de l'exercice.

A la demande de la société suisse des officiers, la société des officiers du canton de Zurich organise une course d'orientation pour officiers, chefs de service SCF et sous-officiers, qui aura lieu dans la nuit du 20 au 21 novembre 1954. L'organisation technique est assumée par l'Armee-Merhkampf-Vereinigung, Zürich.

Les participants devront montrer qu'ils savent s'orienter la nuit au moyen d'une carte et d'une boussole, tout en exécutant un ordre militaire et, au besoin, en se défendant avec leur arme.

2. Participation et formation des patrouilles

a) La course est ouverte aux

- officiers de toutes les armes, membres de la Société suisse des officiers,
 - chefs de service SCF et chefs de colonne,
 - sous-officiers, membres de la société suisse des sous-officiers.
- Chaque patrouille comprendra 2 of., ou 2 chefs de service ou 2 sof.